Directive 458 (1991)[1]

Changement climatique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée invite sa commission de la science et de la technologie à étudier les mesures scientifiques et technologiques en vue de limiter les changements climatiques et à faire des recommandations sur les options politiques nécessaires à une stabilisation du climat mondial.

1. Discussion par l'Assemblée le 30 janvier 1991 (23e séance) (voir Doc. 6364, rapport de la commission de la science et de la technologie, rapporteur : M. Blenk). Texte adopté par l'Assemblée le 30 janvier 1991 (23e séance).